

Baerenthal, le 19 Mai 2021

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

Présents à l'ouverture de la séance :

- ⇒ Le Maire : Monsieur Serge WEIL
- ⇒ Les Adjoints : Monsieur Christian CROPSAL, Madame Catherine KOSCHER, Monsieur Samuel BRUCKER, Monsieur Serge DEVIN
- ⇒ Le Conseiller Délégué : Monsieur Vincent GUEHL
- ⇒ Les Conseillers Municipaux : Madame Martine BLANALT, Monsieur Pierre BRUNNER, Madame Julie CHARPENTIER, Monsieur Yannick FISCHER, Monsieur Freddy HOEHR, , Madame Nicole SCHUBEL, Madame Martine ZUGMEYER, Monsieur Cédric WOLF

Absents excusés : 0

Absents : 0

Procuration : 01 (Madame Aurélie LEVAVASSEUR à Monsieur Pierre BRUNNER)

Quorum : 05

(N'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal absent qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom)

Le quorum est atteint avec 14 présents à l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut donc délibérer valablement.

1) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09/04/2021

2) AFFAIRES FINANCIERES

- A. Adoption grille tarifaire 2021/2022 ALSH
- B. Acceptation des propositions d'admission en non-valeur- année 2016
- C. Demande de subvention 2021 de l'Association Chiens Guides de l'Est
- D. Extension du Columbarium : demandes de subventions (DETR – Moselle Ambition)
- E. Gestion et location de la salle Ramstein-Plage - Saison 2021.

3) AFFAIRES FONCIERES

- A. Désaffectation du Presbytère Protestant
- B. Vente du Presbytère Protestant
- C. Demande d'un particulier pour l'acquisition ou la location de parcelles communales

4) DIVERS

A. Convention entre la Commune de Baerenthal et la Paroisse protestante

POINTS AYANT DONNE LIEU A DELIBERATION

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09/04/2021

Le compte-rendu de la séance du 09 avril 2021 n'appelle pas d'observations. Il est, par conséquent, adopté à l'unanimité.

DCM 44-2021- Adoption grille tarifaire 2021/2022 ALSH

Le 31 mai 2018, la compétence de l'organisation et de la gestion de ces activités a été transférée à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) d'Alsace par convention d'objectifs et de moyens.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la grille tarifaire 2021/2022 proposée par la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace et applicable au 1^{er} septembre 2021.

Périscolaire	QF 0 à 500	QF 500,01 à 950	QF 950,01 à 1500	QF + 1 500
Matin 1heure 7h30-8h30	1,00 €	1,20 €	1,40 €	1,70 €
Midi 2 heures <u>Avec repas</u>	6,90 €	7,20 €	7,70 €	8,00 €
Soir 1heure 16h30-17h30	1,00 €	1,20 €	1,40 €	1,70 €
Mercredis	QF 0 à 500	QF 500,01 à 950	QF 950,01 à 1500	QF + 1 500
Après-midi avec goûter	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,10 €
Vacances scolaires	QF 0 à 500	QF 500,01 à 950	QF 950,01 à 1500	QF + 1 500
Forfait semaine avec repas	1 ^{er} enfant	57,00 €	59,00 €	62,00 €
	2 ^{ème} enf	51,00 €	53,00 €	56,00 €
	3 ^{ème} enf	46,00 €	47,00 €	48,00 €
Journée avec repas	1 ^{er} enfant	13,00 €	14,00 €	15,00 €
	2 ^{ème} enf	12,00 €	13,00 €	14,00 €
	3 ^{ème} enf	10,00 €	11,00 €	12,00 €

Les tarifs ci-dessus seront majorés pour les enfants n'habitant pas dans les communes consignataires de la convention (Baerenthal, Mouterhouse, Philippsbourg, Eguelshardt)

DELIBERATION

Le Conseil Municipal :

- entendu l'exposé du Maire
- après en avoir délibéré

décide à l'unanimité :

- a) D'approuver la grille tarifaire 2021/2022 et applicable au 1^{er} septembre 2021 tel que présentée ci-dessous

DCM 45-2021 – Acceptation des propositions d'admission en non-valeur- année 2016

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 22 avril 2021

DELIBERATION

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- a) Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
 - n°157 de l'exercice 2016 (droit de place camping – 1.300,30 €- Budget Camping Ramstein Plage)
 - n°291 de l'exercice 2016 (frais de dépose et repose abribus suite à dégradations – 41,32 € - Budget Commune)
- b) dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1.300,30 € pour le Budget du Camping Ramstein Plage et 41,32 € pour le Budget de la Commune.
- c) dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du Camping Ramstein Plage et de la Commune

DCM 46-2021 – Demande de subvention 2021 de l'Association Chiens Guides de l'Est

Monsieur le Maire expose :

L'Association Chiens Guides de l'Est met tout en œuvre pour contribuer à l'autonomie des personnes aveugles et malvoyantes de l'Est.

Elle éduque et remet gratuitement des chiens guides et des cannes blanches électroniques. Elle apporte également son savoir-faire dans d'autres domaines, comme la locomotion.

L'association a besoin de 25.000 € pour financer la formation et la carrière d'un chien guide et 5.000 € pour remettre une canne blanche électronique à une personne aveugle ou malvoyante.

Elle est financée à plus de 95 % par le soutien de généreux donateurs et mécènes cependant elle a besoin plus d'argent pour répondre au mieux aux personnes privées de la vue.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la suite à donner à cette demande de subvention.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal :

- entendu l'exposé du Maire
- vu la demande de subvention en date du 13 Avril 2021 formulée par l'Association des Chiens Guides de l'Est
- après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- a) de ne pas réservé une suite favorable à la demande de subvention de l'Association des Chiens Guide de l'Est

DCM 47-2021 – Extension du Columbarium : demandes de subventions (DETR – AMBITION Moselle)

Monsieur le Maire expose :

La Commune dispose d'un cimetière composé de 328 concessions, de 6 concessions à urnes au sol intégralement occupées et de deux columbariums de 12 cases chacun. Un columbarium est complet et l'autre ne dispose plus que de 6 cases.

Sachant qu'au titre de ces deux dernières années, il s'est vendu beaucoup plus d'urnes que de concessions traditionnelles, il est opportun de prévoir des emplacements supplémentaires afin d'être en mesure pour répondre aux sollicitations futures.

Le coût des travaux pour la réalisation de l'extension du columbarium a été chiffré à 36.465 € HT selon le devis du 16 mars 2021 de Monsieur Bernard PETRY, Sculpteur, auquel s'ajoute la proposition de prix de la Société GREBIL, établie le 16 mars 2021, d'un montant de 11.643 € HT.

Les travaux d'extension du columbarium au cimetière de Baerenthal pourraient bénéficier d'une participation financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR/FSIL 2021 ainsi que d'une aide départementale au titre d'Ambition Moselle.

Il est dès lors proposé à l'Assemblée de valider ce projet de travaux d'extension du columbarium, de statuer sur son plan de financement et de solliciter les aides financières précitées.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal :

- entendu l'exposé du Maire
- considérant qu'il est nécessaire d'agrandir le columbarium
- après en avoir délibéré

décide à l'unanimité :

a) d'accepter la réalisation des travaux d'extension du columbarium au cimetière de Baerenthal

b) d'accepter le coût prévisionnel de ce projet pour un montant global HT de 48.108 € selon les devis de Monsieur Bernard PETRY et de la Société GREBIL.

c) de valider le plan de financement prévisionnel de cette opération qui pourrait se présenter comme suit :

- coût de réalisation :	48.108 € HT
- aide financière de l'Etat au titre de la DETR/FSIL 2021 :	19.243.20 € (40 %)
- participation du Département au titre d'Ambition Moselle :	14.432.40 € (30 %)
- charge nette de la Collectivité :	14.432.40 € (30 %)

d) de solliciter l'aide financière de l'Etat, au titre de la DETR/FSIL 2021

e) de demander l'aide financière du Département au titre d'Ambition Moselle

prend acte :

f) que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021, de la Commune.

DCM 48-2021 – Désaffectation du Presbytère Protestant

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat,

Vu le décret n° 70-220 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière de désaffectation des édifices cultuels,

Considérant que les édifices culturels peuvent être désaffectés par arrêté préfectoral, à la demande du conseil municipal,

Considérant le départ à la retraite de la Pasteur Madame Betty SCHAEFFER le 19 mars 2019 et de son non remplacement depuis cette date,

Considérant l'avis favorable du 26 avril 2021 du Conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante de Baerenthal,

Considérant l'engagement du 19 Mai 2021 des membres du Conseil Municipal de passer une convention avec la Paroisse de Baerenthal afin de garantir la poursuite des activités liées au culte et de prendre en charge un logement au Pasteur en cas de nomination au sein de la Paroisse,

Considérant le projet d'acquisition du Presbytère formulé par un particulier pour y aménager au rez-de-chaussée, dans un futur proche, deux cabinets médicaux et un appartement.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet de désaffectation du Presbytère Protestant.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal :

- entendu l'exposé du Maire
- considérant l'accord en date du 26 avril 2021 formulé par le Conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante de Baerenthal
- après en avoir délibéré

décide à l'unanimité :

- a) d'engager la procédure de désaffectation du Presbytère Protestant situé 21 rue Principale à Baerenthal
- b) de charger Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision
- c) d'autoriser le Maire à signer les actes s'y rapportant
- d) de solliciter Monsieur le Préfet sur la désaffectation du Presbytère Protestant

DCM 49-2021 – Vente du Presbytère Protestant

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 23 février 2021, le Conseil Municipal de Baerenthal a autorisé Monsieur le Maire à entamer les démarches nécessaires avec l'acquéreur potentiel du Presbytère Protestant, Monsieur René ANDRÉ.

Une rencontre avec Monsieur René ANDRÉ s'est tenue le 14 Mai 2021 afin d'obtenir des informations sur l'avancée du projet de « réhabilitation ».

Au stade actuel, des plans ont été réalisés par un architecte et montrent l'aménagement au rez-de-chaussée de deux cabinets médicaux et d'un appartement aux niveaux supérieurs.

Un arpementage définissant avec précision l'ensemble de la parcelle a été réalisé par un géomètre à la demande de la Commune de Baerenthal.

Une servitude de passage pour accéder à l'église, au cimetière et au foyer a été proposée et validée par le futur acquéreur. Pour le foyer, il s'agit d'une servitude temporaire en attendant la finalisation d'une solution d'accès.

Un dépôt de permis devrait être réalisé fin juin – début juillet 2021. Considérant que le délai d'instruction est de 5 mois auquel peuvent s'ajouter un délai de 2 mois supplémentaires en cas de recours, un début des travaux pourrait être envisagé début février 2022. Il est à noter que tout sera mis en œuvre pour réduire ces délais.

Un point important est également à prendre en compte qui porte sur la volonté de Monsieur René ANDRÉ de retenir des entreprises locales pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire voit dans ce projet de cession, d'une part, l'opportunité de proposer au successeur du Docteur Clarisse CROPSAL un lieu d'exercice et ainsi pérenniser la présence d'un médecin sur la Commune et d'autre part, de donner une seconde vie à ce bâtiment qui s'est vu vidé de ses occupants depuis le 19 mars 2019, jour de départ en retraite de Madame la Pasteur Betty SCHAEFFER.

Le 26 avril 2021, le Conseil Presbytéral a donné un avis favorable pour la désaffection du Presbytère. Une nouvelle réunion le 08 juin 2021 doit confirmer définitivement cette décision.

Un prix de vente est proposé à 100.000 € qui est inférieur de 10.000 € au prix fixé en 2019 par les services des domaines du fait que le potentiel acquéreur s'engage à créer deux cabinets médicaux.

Au vu de ces informations, il est demandé au Conseil Municipal de se positionner sur la cession du Presbytère Protestant.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal :

- entendu l'exposé du Maire
- après en avoir délibéré

décide à l'unanimité :

- a) De vendre à Monsieur René ANDRÉ, le Presbytère Protestant situé 21 rue Principale à Baerenthal au prix de 100.000 €

- b) D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DCM 50-2021 – Demande d'un particulier pour l'acquisition ou la location de parcelles communales

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier réceptionné le 23 avril 2021 en Mairie et rédigé par Monsieur Thierry BERNHARDT.

L'intéressé, habitant du village, sollicite les membres du Conseil Municipal pour la location, le cas échéant, l'acquisition au prix de 30 euros l'are, de deux parcelles appartenant à la Commune.

Les parcelles concernées sont cadastrées section 08 parcelles 157 et 158 sises au lieu-dit Obermuhlthal d'une superficie totale de 2 720 m².

Monsieur Thierry BERNHARDT propose de nettoyer et d'engrillager ces terrains pour y faire paître ses chevaux.

En présence de plus de 20 propriétaires de chevaux sur le ban communal, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la forte demande foncière, souvent conflictuelle, qui existe actuellement sur la Commune de Baerenthal.

Il rappelle également qu'une demande analogue émanant d'un autre propriétaire, a été rejetée il y a quelques semaines par le Conseil Municipal.

Au vu de ce contexte, Monsieur le Maire préconise dès lors de ne donner suite à ces demandes qu'au travers d'appels à candidatures ouverts pour l'ensemble des demandes qui pourraient parvenir en mairie pour des terrains appartenant à la commune et uniquement lorsque les dossiers encore en cours actuellement seront traités.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

- après en avoir délibéré,

Décide à 1 Abstention et 14 voix Pour :

- De ne pas répondre favorablement à la demande formulée par Monsieur Thierry BERNHARDT
- De recourir pour ce type de demande à une procédure d'appel d'offres ou d'appel à candidatures dès lors que les dossiers en cours seront traités.

DCM 51-2021 - Convention entre la Commune de Baerenthal et la Paroisse Protestante

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que pour obtenir l'accord de désaffection du Presbytère Protestant par les différentes instances la loi impose, en autre, l'obligation de mettre à disposition un logement au Pasteur susceptible d'être nommé au sein de la Paroisse de Baerenthal.

Ce logement sera exempt de loyer cependant une participation financière sera demandée au titre des charges locatives (chauffage, eau, électricité, taxe d'ordures ménagères,....) à la Paroisse Protestante de Baerenthal.

La Commune doit également permettre à la Paroisse Protestante la continuité des activités liées au culte (catéchisme, réunions, fête de l'Avent ou encore fête missionnaire) ainsi Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gratuitement le Foyer René SCHMITT.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à conclure, entre la Commune de Baerenthal et la Paroisse Protestante, une convention reprenant les points énumérés précédemment. Un exemplaire sera joint à la présente délibération.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

- après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Paroisse Protestante

POINT N'AYANT PAS DONNE LIEU A DELIBERATION

2) E - Gestion et location de la salle Ramstein-Plage – Saison 2021

L'appel à candidatures lancé par la Commune n'a pas donné de résultats favorables aussi une solution transitoire pour la saison estivale 2021 a été envisagée par les élus.

La piste d'un recours à des commerçants ambulants a été explorée et a donné lieu à deux rencontres entre certains élus et un propriétaire d'un food-truck.

Malheureusement, lundi 17 mai 2021, ce commerçant s'est désisté.

En parallèle, un habitant de Baerenthal qui s'était auparavant manifesté auprès de Monsieur le Maire et qui avait enlevé sa candidature, a proposé, le 17 mai 2021, de nouveau, sa candidature.

Au vu de ce nouvel élément, les membres du Conseil Municipal, demande le report du point et solliciter qu'un rendez-vous soit fixé avec le candidat pour qu'il puisse leur exposer son projet dans plus de détails.

Serge WEIL

Christian CROPSAL

Catherine KOSCHER

Samuel BRUCKER

Serge DEVIN

Martine BLANALT

Pierre BRUNNER

Julie CHARPENTIER

Yannick FISCHER

Vincent GUEHL

Freddy HOEHR

Aurélie LEVAVASSEUR

Nicole SCHUBEL

Cédric WOLF

Martine ZUGMEYER